

Guide du demandeur

Soutien non monétaire aux organismes

Dernière révision en avril 2016

Information générale

Objectif de la politique de soutien aux organismes

Reconnaitre et encourager avec équité les efforts des différents organismes qui œuvrent dans la municipalité d'Edmundston tout en favorisant une utilisation appropriée des fonds publics.

Important:

- 1. Il est de la responsabilité du demandeur de suivre les procédures de demande et de respecter les dates limites (si applicable).
- 2. L'organisme doit offrir ses services, programmes et/ou activités sur le territoire de la municipalité.
- Les offres de services ou activités organisées par les organismes doivent être accessibles à l'ensemble de la population sans distinction d'origine ethnique, d'orientation sexuelle, religieuse ou autre.
- 4. Les demandes représentant des affiliations religieuses ne sont pas acceptées et se verront immédiatement refusées.
- 5. La Ville se réserve le droit de demander et de vérifier toute pièce justificative concernant les dépenses réalisées pour l'acquisition de biens ou de services dans le cadre de l'évènement, afin de s'assurer que les fonds accordés ont été utilisés aux fins prévues.
- 6. Le soutien prévu dans la présente politique est conditionnel aux disponibilités budgétaires. S'il s'agit d'une contribution financière, la Ville s'engage à verser la subvention maximale que si son budget annuel le lui permet. Par conséquent, la totalité des subventions versées ne pourra dépasser le budget total affecté annuellement à la politique de soutien aux organismes et évènements et à chacune de ses sous-sections.

<u>Admissibilité</u>

- 1. Seuls les organismes à but non lucratif agréés par la Ville d'Edmundston peuvent présenter une demande de soutien. La liste des organismes agréés est disponible auprès du Service des loisirs et de la culture.
- 2. Les organismes doivent posséder une structure démocratique et faire partie de l'un des cinq types d'organismes appuyés par la Ville (voir ci-après).
- 3. L'activité doit être en conformité avec les objectifs poursuivis par la Ville d'Edmundston.

4. Toutes les activités spéciales ou situations exceptionnelles ne cadrant pas à l'intérieur de la présente politique seront transmises au directeur du Service des loisirs et de la culture pour évaluation.

Si vous n'êtes pas agréé

- Vous devez remplir le formulaire requis à cet effet disponible à l'annexe II Formulaire de demande d'agrément.
- Le Service des loisirs et de la culture confirmera par une entente écrite l'obtention d'agrément de l'organisme.
- L'agrément est valide pour une période d'un an. Le processus doit être renouvelé chaque année.

Niveau de soutien

Le niveau de soutien offert est déterminé par le type d'organisme. Voici une définition de chacun de ces groupes.

Groupe de démarrage – Tout groupe qui fait une demande pour la première fois et satisfait aux critères suivants :

- avoir l'intention de créer un organisme sans but lucratif
- avoir l'intention de créer un comité de gestion ou de direction

Ces groupes doivent aussi remplir le formulaire d'agrément et préciser qu'il s'agit d'une demande temporaire. L'agrément demandé sera valide pendant six mois. Après cette période, le groupe doit qualifier et accéder à une des catégories d'organismes identifiés cidessous.

Organisme jeunesse – Ces organismes sont orientés au développement de notre jeunesse dans les secteurs d'intervention reliés aux loisirs, aux sports, à la culture ou à la vie communautaire. Au moins 2/3 des membres de l'organisme doivent être citoyens de la ville d'Edmundston et l'organisme doit être incorporé ou en voie de le devenir.

Club social incorporé – Ces organismes communautaires s'adressent principalement à une clientèle adulte et leurs champs d'interventions sont reliés au développement communautaire.

Groupement – Les groupements se composent d'individus qui partagent un intérêt commun qui est relié aux domaines des loisirs, des sports, de la culture ou de la vie communautaire.

Institution – Les institutions représentent des organisations publiques et parapubliques dont le mandat est de promouvoir la santé, l'éducation, etc. Les groupes de cette catégorie doivent tenir la majorité de leurs activités dans la ville d'Edmundston. En cas d'emprunt d'équipement, ils seront responsables de venir chercher et rapporter le matériel qu'ils utiliseront pour leurs activités.

*** À noter que les organismes ne sont pas admissibles à une contribution en argent. Le tableau ci-dessous précise le type de soutien technique que peut obtenir chaque catégorie d'organismes de loisirs. La valeur maximale de l'ensemble du soutien annuel figure au bas du tableau. Chaque service demandé par l'organisme sera comptabilisé jusqu'à l'atteinte du maximum annuel. En cas de dépassement, les organismes seront facturés. . À noter que le cout unitaire des articles ci-dessous est précisé dans la Politique de tarification des loisirs et de la culture – no 15R. (http://edmundston.ca/fr/hotel-de-ville/politiques-administratives)

Services offerts selon le type de groupe	Groupe démarrage	Organisme Jeunesse	Club social	Groupement et institution
Soutien professionnel				
Assistance professionnelle	~	>	~	*
Formation pour bénévoles	0	>	*	*
Session annuelle en communication	0	~	✓	~
Soutien administratif				
Photocopies	~	Max. 1 500 copies	~	~
Salle de réunion	✓	*	~	*
Soutien à la diffusion				
Salon du loisir	0	*	~	*
Bottin d'information	0	*	*	*
Soutien technique (valeur de la contribution maximale annuelle)				
Équipement				
Transport	2 000 \$	5 000 \$	2 500 \$	2 500 \$
Main-d'œuvre				

LOCATION D'ÉQUIPEMENTS

Procédures pour location d'équipements :

- Les organismes reconnus ont la possibilité de faire des demandes de location/emprunt et/ou transport d'équipements.
- Le Service des loisirs et de la culture d'Edmundston est responsable de la gestion de l'ensemble des prêts d'équipements et de l'assistance aux transports. Tout prêt d'équipement nécessite une approbation.
- La Municipalité procèdera au prêt et au transport des équipements selon leur disponibilité et celle du personnel assigné.
- Des quantités minimales d'équipements peuvent être exigées pour effectuer le service de transport.
- Des quantités maximales d'équipements peuvent être fixées, compte tenu de la disponibilité du matériel et du personnel affecté au transport.
- Les équipements transportés doivent être utilisés uniquement sur le territoire de la ville d'Edmundston.
- Le prêt d'équipement est temporaire et limité à la durée de l'activité ou de l'évènement.
- Afin de satisfaire tous les besoins d'équipements, l'ordre de priorité des demandes est établi comme suit :
 - o demandes en provenance des services municipaux;
 - o demandes des organismes qui sont agréés par la Municipalité;
 - o demandes en provenance des partenaires de la municipalité;
 - demandes en provenance des producteurs d'activités autorisés par le conseil municipal.
- Le prêt et le transport des équipements seront accordés en priorité aux requérants ayant fait la demande en premier.
- Des périodes d'utilisation prioritaires des équipements pourront être réservées aux évènements récurrents soutenus par la Municipalité.
- Pour toute requête concernant des équipements étant généralement utilisés pour un évènement inscrit au calendrier des périodes d'utilisation prioritaire, le Service

des loisirs et de la culture en vérifiera la disponibilité auprès des organisateurs de l'évènement concerné avant d'en autoriser le prêt.

- Lors d'activités se tenant simultanément ou se chevauchant et étant inscrites au calendrier des périodes d'utilisation prioritaire, les équipements seront répartis de façon équitable entre les emprunteurs en tenant compte de la nécessité d'usage des équipements demandés.
- Des acomptes en consignation peuvent être exigés pour certaines catégories d'équipements.
- L'emprunteur est responsable de l'équipement pendant la période du prêt. Il devra assumer les frais de remplacement ou de réparation dans le cas de bris ou de perte.
- Si le transport des équipements ne peut être assumé par l'emprunteur, il pourra être fait par le personnel de la municipalité selon les conditions et procédures de la présente politique. Toutefois, certains équipements doivent être transportés par le personnel de la municipalité ou un transporteur autorisé par le Service des loisirs et de la culture.
- Le transport des équipements prêtés aux organismes reconnus pour des activités se tenant à l'extérieur de la municipalité d'Edmundston doit être assuré par les organismes et à leur frais.

CONDITIONS ET PROCÉDURES

Équipement ramassé par l'organisme

- Toutes les demandes doivent être adressées au coordonnateur aux installations et équipements du Service des loisirs et de la culture.
- Le coordonnateur aux installations et équipements du Service des loisirs et de la culture doit recevoir la commande et préparer une requête, qui sera ensuite remise au préposé qui s'assurera que l'organisme prend possession du bon équipement et du montant demandé.
- L'emprunteur prend possession et retourne les équipements directement à l'entrepôt du Service des loisirs et de la culture d'Edmundston ou à un endroit assigné.
- En cas de bris ou de perte d'équipement ou dans le cas où le matériel emprunté ne serait pas retourné à la date prévue ou dans le même état que lors de son emprunt, il y aura facturation par le Service des loisirs et de la

culture.

Équipement livré par le personnel de la municipalité

- Toutes les demandes doivent être adressées au coordonnateur aux installations et équipements du Service des loisirs et de la culture.
- La demande d'équipement doit être faite au moins six semaines avant son utilisation.
- Après analyse, le Service des loisirs et de la culture confirme la disponibilité des équipements demandés et les quantités pouvant être allouées. Il prend l'information et les arrangements nécessaires pour leur livraison et leur retour : heures, lieux, etc.
- Le coordonnateur aux installations et équipements du Service des loisirs et de la culture doit recevoir la commande et préparer une requête qui sera remise au préposé qui assurera la livraison des équipements selon les directives transmises.
- L'emprunteur doit assurer la réception des équipements tel qu'il a été convenu avec le Service des loisirs et de la culture.
- L'emprunteur doit préparer le retour des équipements en regroupant, pliant et empilant les équipements.
- La cueillette des équipements par le personnel de la municipalité d'Edmundston se fait à l'endroit où ils ont été livrés.
- En cas de bris ou de perte de l'équipement ou dans le cas où le matériel emprunté ne serait pas retourné à la date prévue ou dans le même état que lors de son emprunt, il y aura facturation par le Service des loisirs et de la culture.
- Les frais pour une livraison seront de 10 % du montant total d'équipement utilisé par l'organisme pour son activité.

Comment soumettre votre demande?: Vous n'avez qu'à remplir le formulaire de demande cijoint et nous le faire parvenir avant la date limite. Après évaluation, un contrat sera émis par le Service des loisirs et de la culture déterminant le niveau de soutien, les conditions ainsi que les attentes de la Municipalité envers l'organisme.

ENGAGEMENT DE L'ORGANISME OU DU PARTENAIRE

- Si l'évènement n'a pas lieu ou est annulé, l'organisme est responsable d'en aviser le Service des loisirs et de la culture le plus rapidement possible.
- L'organisme ou partenaire devra remettre une preuve de la tenue de l'évènement, au plus tard 20 jours ouvrables après la fin de celui-ci. À défaut de remettre cette preuve, toute nouvelle demande ne sera pas analysée.
- Si une de ces deux conditions n'est pas respectée, l'organisme se verra refuser toute autre demande de contribution subséquente.

Date limite pour la réception des demandes : Vous devez soumettre votre demande au moins six semaines avant la tenue de l'activité/évènement ou avant le début du projet.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec :

Monsieur Yves Levesque Service des loisirs et de la culture 169, boulevard Hébert, C. P. 605 Edmundston, NB

E3V 2L3

Téléphone : (506) 739-2104 Télécopieur : (506) 737-6850

Courriel: yves.levesque@edmundston.ca

Annexe I – Formulaire de demande d'agrément

Soutien non monétaire aux organismes

Formulaire de demande

Nom de l'organisme/demandeur :	
Nom de la personne-ressource:	
Adresse:	
Code postal :	Téléphone : ()
Courriel :	
Site Web :	
Votre organisme est-il agréé par la Ville d'Edn Si non, veuillez remplir le formulaire de demai demande.	
Veuillez préciser votre type d'organisme. Les demandeur (veuillez cocher un seul choix).	définitions sont disponibles dans le <i>Guide du</i>
☐ Groupe de démarrage	
Organisme jeunesse	
☐ Club social incorporé	
☐ Groupement	
☐ Institution	
Autre, veuillez préciser :	
Manada Bandada	
Nom de l'activité :	
Date de l'activité :	
Lieu de l'activité ·	

Clientèle visé	e:
Clientèle visé	e:
Clientèle visé	e:
Liste des équ	ipements demandés pour l'évènement (indiquez le nombre souhaité) :
Liste des équ	
Liste des équ Barricades : Chaises :	ipements demandés pour l'évènement (indiquez le nombre souhaité) :
Liste des équ Barricades : Chaises :	ipements demandés pour l'évènement (indiquez le nombre souhaité) :
Liste des équ Barricades : Chaises : Tables (4'x4')	ipements demandés pour l'évènement (indiquez le nombre souhaité) :
Liste des équ Barricades : Chaises : Tables (4'x4') Tables (8') : Scène :	ipements demandés pour l'évènement (indiquez le nombre souhaité) :
Liste des équ Barricades : Chaises : Tables (4'x4') Tables (8') : Scène :	ipements demandés pour l'évènement (indiquez le nombre souhaité) :

L6	es équipements seront ramassés par l'organisme
☐ Le	es équipements seront livrés par le personnel de la municipalité
	Veuillez préciser l'adresse pour la livraison :
	Si votre organisme souhaite une livraison à un endroit précis à l'adresse mentionnée ci-
	dessus, veuillez faire un plan de site et l'indiquer clairement.
	ation des équipements :
Si votr	e organisme souhaite obtenir l'aide du personnel de la municipalité afin d'installer les
Si votr équipe	
Si votr équipe	e organisme souhaite obtenir l'aide du personnel de la municipalité afin d'installer les ements, veuillez faire un plan de site et indiquer clairement la façon dont les équipements
Si votr équipe	e organisme souhaite obtenir l'aide du personnel de la municipalité afin d'installer les ements, veuillez faire un plan de site et indiquer clairement la façon dont les équipements
Si votr équipe	e organisme souhaite obtenir l'aide du personnel de la municipalité afin d'installer les ements, veuillez faire un plan de site et indiquer clairement la façon dont les équipements
Si votr équipe	e organisme souhaite obtenir l'aide du personnel de la municipalité afin d'installer les ements, veuillez faire un plan de site et indiquer clairement la façon dont les équipements

Signature :	Date :	
Veuillez vous assurer d'annexer les do	cuments suivants à votre demande :	
Document explicatif de vo	tre projet/initiative (si disponible)	

Note : Suite à la réception de votre demande, nous communiquerons avec votre organisme afin de préciser les détails de la demande.

Veuillez svp nous faire parvenir ce document dument rempli ainsi que les documents supplémentaires requis à l'attention de :

Monsieur Yves Levesque Service des loisirs et de la culture 169, boulevard Hébert, C. P. 605

Edmundston, NB

E3V 2L3

Téléphone : (506) 739-2104 Télécopieur : (506) 737-6850

Courriel: yves.levesque@edmundston.ca

Soutien non monétaire aux organismes

Compte rendu de l'activité

Important – ce document doit être rempli et acheminé à l'intérieur de 20 jours ouvrables de la fin du projet/initiative ou après la tenue de l'évènement. À défaut de remettre cette preuve, toute nouvelle demande ne sera pas analysée.

Nom de l'organisme/demandeur :
Nom de la personne-ressource:
Nom de l'initiative/projet :
Date de l'initiative/projet :
Lieu de l'activité :
Compte rendu du projet/initiative :

Nom du signataire (en lettre	es moulées) :	
Signature :	Date :	
Va.:!		
_	xer les documents suivants à votre demande :	
	aux, photos ou autres documents faisant la pr eté réalisé ou que votre activité a eu lieu.	euve que le

Veuillez svp nous faire parvenir ce document dument rempli ainsi que les documents supplémentaires requis à l'attention de :

Monsieur Yves Levesque Service des loisirs et de la culture 169, boulevard Hébert, C. P. 605 Edmundston, NB E3V 2L3

Téléphone : (506) 739-2104 Télécopieur : (506) 737-6850 Courriel : yves.levesque@edmundston.ca

Soutien aux organismes

ANNEXE I – Formulaire de demande d'agrément

<u>Identification de l'organisme</u>				
Nom de l'organisme/demandeur :				
Nom de la personne-ressource:				
Adresse du siège social :				
Code postal : Téléphone : ()				
Courriel :				
Site Web :				
Acceptez-vous que les coordonnées de votre organisme soient inscrites dans un répertoire public? Oui Non Est-ce qu'il s'agit d'une demande d'agrément temporaire? (pour les nouveaux demandeurs d'agrément seulement) Oui Non Non				
Renseignements supplémentaires				
1. L'organisme existe depuis (# d'années) :				
2. Tenez-vous une assemblée générale annuelle? Oui Non				
Si oui, à quel mois dans l'année :				
3. Votre organisme est-il dument incorporé ? Oui Non				
Date de l'incorporation :				
Numéro d'incorporation :				
4. Votre organisme possède-t-il une charte et des règlements généraux ? Oui Non				

5.	Votre organisme est-il détenteur d'une assurance responsabilité ? Oui Non		
	Nom de la compagnie d'assurance en responsabilité des administrateurs :		
	Montant de la couverture :\$		
6.	Quelle est la nature de votre organisme (svp cocher): a) club de service (Richelieu, Rotary, etc.) b) socioculturel (danse, musique, etc.) c) jeunesse (Scouts, Guides, etc.) d) âge d'or e) sports, activités physiques f) santé et mieux-être communautaire g) éducation (comité de parents) h) autres (précisez)		
	7. Clientèle visée (svp cocher) a) enfants et adolescents b) adultes c) personnes âgées d) familles e) ensemble de la population f) clientèle à besoins spéciaux g) autres (spécifiez)		
8.	Combien de bénévoles sont impliqués dans le fonctionnement de votre groupe ?		
9.	Votre organisme possède-t-il un <u>plan de recrutement</u> des bénévoles ? Oui Non		
10.	Votre organisme possède-t-il un <u>plan de formation</u> pour vos bénévoles ? Oui Non		
11.	Votre organisme possède-t-il un <u>plan de reconnaissance</u> pour les bénévoles ? Oui Non		
Ve	uillez vous assurer d'annexer les documents suivants à votre demande d'agrément :		
	Copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle		
	Extrait de résolution (exemple ci-après)		
	Liste des membres du conseil d'administration ou du bureau de direction (veuillez inclure leur nom, adresse courriel, numéro de téléphone au bureau et à la résidence et préciser leur fonction au sein du conseil d'administration)		
	Note : Le Service des loisirs et de la culture se réserve le droit d'exiger d'autres renseignements.		

Nom du signataire (en lettres moulées) :				
Signature : Date :				
Veuillez svp nous faire parvenir ce document dument rempli ainsi que les documents supplémentaires requis à l'attention de :				
Madame Francoise Savoie Service des loisirs et de la culture C.P. 605 Edmundston, NB E3V 3L2	Téléphone : (506) 737-6934 Télécopieur : (506) 737-6850 Courriel : loisir@edmundston.ca			

EXTRAIT DE RÉSOLUTION

Nom de l'organisme :			
Date de la réunion :			
Lieu :			
Heure :			
Étaient présents :			
ll a été proposé par	do dom	andar à la Muni	_ et appuyé par
à la reconnaissance de not	e organisme pour la p	orochaine année	cipalité d'Edmundston de procéder e.
Par le fait même, notre or différents éléments inscrits			ndston s'engagent à respecter les aux organismes.
Secrétaire Secrétaire			